Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 062-266208461-20260306-DEC_CCAS2026_03-CC

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON DE DOUVRIN

COMMUNE DE VERMELLES

DEC_CCAS2026_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Vermelles en date du 6 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président du CCAS,
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant qu'il convient de renouveler la prestation d'un atelier « gymnastique douce et prévention des chutes » apprécié des résidents de la Résidence Autonomie « Henri Lucas »

Objet : Convention de partenariat avec Siel Bleu

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'association Siel Bleu à Strasbourg une convention de partenariat pour la mise en place d'un atelier « Activité physique adaptée » au sein de la Résidence Autonomie « Henri Lucas » pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : Le montant de la séance hebdomadaire est fixé à 60 €, et la convention est conclue pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2026. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes annuelles.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration du CCAS lors de la prochaine réunion.

Fait à Vermelles, le 6 mars 2026
Alain DE CARRION
Président du CCAS

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 06/03/2026
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6 mars 2026
Et de la publication le 6 mars 2026